



DISTRÉ

VIE COMMUNALE

DECEMBRE 2010



Eric Touron Maire de Distré, et son équipe municipale vous présentent leurs Meilleurs Voeux pour 2011 et vous convient le Samedi 15 janvier 2011 à 18h00 à la traditionnelle cérémonie des vœux dans la salle intercommunale des Bois, précédée, à 17h30, par la cérémonie de remise des prix du concours Maisons Fleuries 2010.

OUVERTURE DE LA MAIRIE

du lundi au samedi
sauf le 2^{ème} et 4^{ème} samedi
de chaque mois
de 8H30 à 12H15
Tél: 02.41.50.28.50

**M. le Maire reçoit
tous les jours, sur rendez-vous**

Email: mairie-sg.distre@wanadoo.fr

Site: www.mairie-distre.fr

Après la cérémonie des vœux de M. le Maire, l'équipe municipale organise une **SOIREE FOUUES A VOLONTE** animée par le grand orchestre de Janick Longuet (5 musiciens et 1 chanteuse) **Samedi 15 janvier 2011, à 20h30, dans la salle intercommunale des Bois**

Coût 15 € par personne

Places limitées, venez retirer vos tickets à la Mairie

*Plan Local
d'Urbanisme
Enquête publique
Page 2*



VOEUX DU MAIRE 2011

Mesdames, Messieurs, chers Distréens,

L'entrée dans une nouvelle année est un moment privilégié où se dessinent et s'expriment des vœux et des projets. Cela va de l'écolier qui promet de bien faire ses leçons ou de bien se tenir à la cantine, des familles qui envisagent de s'agrandir ou de déménager, des entreprises qui parient sur un développement... et les communes qui annoncent les réalisations envisagées dans l'année.

Distré ne dérogera pas à la tradition, et j'aurai plaisir lors de la cérémonie des vœux à vous exposer nos ambitions pour 2011, toujours dans l'esprit que notre village demeure une cité rurale et accueillante. Nos investissements iront plus particulièrement vers l'enfance et nos aînés avec la construction d'un complexe intergénérationnel, pour vos mo-

ments de convivialité auprès d'un four à fouées une nouvelle salle sera mise à votre disposition dans les caves de la mairie, pour les balades familiales un nouveau circuit sera aménagé dans le bois au dessus du hameau de Munet ...

Malgré cette période de transition où de nouveaux équilibres se cherchent, nous devons œuvrer et aller de l'avant pour maintenir nos valeurs fondamentales et toujours placer l'homme au centre de nos réflexions.

Telle est la mission que j'entends continuer à mener avec mon équipe municipale qui se joint à moi pour vous présenter des vœux d'harmonie et de partage pour une année 2011 fructueuse et pleine d'enthousiasme.

Eric TOURON

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les réunions publiques du Conseil Municipal se tiennent, en Mairie, le 3^{ème} mardi de chaque mois, à 20h30. Les Délibérations sont affichées dans chaque boîte d'affichage (une par hameau) et sont consignées dans un registre consultable en Mairie. Tout administré peut s'exprimer sur un sujet communal, à la fin de la séance.



Vente de coupes de bois

Plusieurs Distréens ayant fait savoir qu'ils seraient disposés à acheter des cordes de bois sur pied, dans les différents espaces boisés de la Commune, le conseil municipal a décidé de mettre en vente des coupes de bois, exclusivement réservées aux habitants de la Commune, pour leur usage personnel, **au prix de 45 € la corde**. Si vous êtes intéressé, contactez la Mairie de Distré.

Zone Agricole Protégée

Une Zone Agricole Protégée (ZAP) la première en Pays de Loire a été créée et validée sur le territoire de la Commune de Distré par arrêté préfectoral, après enquête publique.

Cet arrêté de création est affiché en Mairie de Distré pendant un mois et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Maine et Loire. L'arrêté et les plans sont à la disposition du public en Mairie de Distré et à la Préfecture.

La présente décision peut faire l'objet dans les deux mois d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes.

OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE sur le PLAN LOCAL d'URBANISME (P.L.U.)

Du 14 décembre 2010 au 15 janvier 2011 inclus, l'élaboration du P.L.U. de la Commune de Distré fera l'objet d'une enquête publique

Le public pourra prendre connaissance du dossier pendant toute la durée de l'enquête, les jours ouvrables, aux heures d'ouverture du secrétariat et présenter ses observations soit en les consignant par écrit sur le registre ouvert à cet effet en Mairie de Distré, soit en les adressant par écrit au commissaire enquêteur pour être annexées au registre. Le commissaire enquêteur sera présent, à la disposition du public, en Mairie de Distré:

- vendredi 7 janvier 2011, de 9h à 12h,
- samedi 15 janvier 2011, de 9h à 12h.

Le commissaire enquêteur donnera son avis sur l'élaboration du P.L.U. dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête. Son rapport pourra ensuite être communiqué à toute personne qui en fera la demande auprès de la Commune de Distré ou de la Préfecture. Pour toute information complémentaire, M. le Maire se tient à votre disposition.



PROJET INTERGENERATIONNEL

Lors de la construction de notre salle des fêtes intercommunale, un espace de terrain avait été réservé à celle d'une crèche en partenariat avec la ville de Saumur. Les réflexions étaient bien avancées quand les élections municipales ont fait que la majorité à Saumur a changé. Cette nouvelle municipalité Saumuroise n'a pas souhaité donner suite à ce projet malgré l'absence de structures d'accueil pour la petite enfance sur la commune associée de Bagneux. De ce fait, Distré s'est retrouvée seule et a mené, à son niveau, une réflexion qui a conduit au projet intergénérationnel.

En effet Distré est confronté à plusieurs problématiques :

- une demande de garde d'enfants en structure collective tant pour les enfants de la commune que ceux du personnel venant travailler sur notre commune (plus de 400 chaque jour),
- une garderie scolaire trop petite et plus conforme aux exigences des structures de contrôle,
- une demande de halte garderie pour les parents souhaitant faire garder ponctuellement leurs enfants et qui n'ont pas la chance d'avoir un papy ou une mamy à proximité. Rappelons que Distré a l'une des populations les plus jeunes du secteur,
- un local inadapté pour les permanences et les activités du Réseau d'Assistantes Maternelles,
- une demande de personnes d'un certain âge qui trouvent leur logement trop grand ou inadapté et qui ne souhaitent pas aller dans une maison de retraite.

Notre nouvelle structure tendra à répondre à l'ensemble de ces demandes. Nous vous la présenterons plus en détail dans un prochain numéro. Le bâtiment principal sera situé en face de l'Ecole des Vignes et sera construit selon le label Bâtiment Basse Consommation (toiture végétalisée, chauffe eau solaire, utilisation de matériaux novateurs en produits recyclés, ossature bois...).

Le coût de l'opération est estimé à 700 000 € H.T répartis pour moitié entre la commune et l'office départemental d'HLM de Maine et Loire. Sur les 350 000 € restant à la charge de la commune 60 000 € seront amenés par la région et 26 000 € dans le cadre de la réserve parlementaire du député, Michel Piron.

BELOTHON 2010

Pour la 7^{ème} année consécutive, les enfants du conseil municipal, aidés des conseillers municipaux adultes ont organisé samedi 27 novembre 2010, leur belothon, concours de belote au profit du Téléthon, dans la salle de l'Amitié, à la Mairie de Distré.

Le Belothon 2010, comme les années précédentes, fut une réussite. Le concours s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse et bon enfant sous la surveillance et le contrôle des jeunes élus qui n'hésitaient pas à vérifier les points. Chaque équipe recevait un lot offert par de généreux donateurs, entreprises et commerces distréens. Les vainqueurs se sont vus remettre un séjour d'une semaine dans un gîte situé dans la région de France de leur choix.

Les bénéfices qui s'élèvent à 657,81 € seront intégralement versés au Téléthon par les conseils municipaux « enfants et adultes » de Distré.



CONCOURS "MAISONS FLEURIES" 2010 A DISTRÉ

Le jury s'est réuni le mercredi 17 novembre 2010 pour proclamer les résultats du concours "Maisons Fleuries 2010" organisé à Distré. Le jury a effectué cette année deux passages en été (le premier en juin et le second en juillet) sur l'ensemble de la commune. Il a pu admirer les efforts faits par chacun pour fleurir notre village et établir un palmarès de "coup de coeur".

En 2010, le thème retenu était : « aménagement végétal paysager original et entretenu ». 36 maisons (38 en 2009, 30 en 2008, 56 en 2007, 34 en 2006) ont retenu l'attention du jury.

Cette année 6 critères étaient retenus: - le choix des couleurs - les variétés de végétaux
- l'originalité - l'harmonie obtenue - la qualité de l'entretien - le respect du thème 2010

Le jury a été particulièrement sensible aux gestes éco-citoyens de certains de nos jardiniers qui ont choisi de pratiquer l'arrosage modéré de leurs pelouses pendant les périodes de restriction d'eau même s'ils étaient sur puits ou réserve d'eaux pluviales et d'utiliser des végétaux peu gourmands en eau.

Le palmarès des 10 maisons les plus fleuries en 2010 est le suivant:

- 1 Mme et M. MOURETTE Richard
- 2 Mme et M. COQUELIN Jean-François
- 3 Mme et M. BOSCHER Gérard
- 4 Mme CHASLE et M. PAPOT Jean Claude
- 5 M. GRETEAU Philippe
- 6 Mme et M. BODINEAU Gino
- 7 Mme BASTIEN Jeannine
- 8 Mme et M. BRESSON Philippe
- 9 Mme et M. FOUCAULT François
- 10 Mme et M. GARDAIS Jacky



Un "super prix d'honneur" a été créé en 2010, il ne concerne que les personnes qui ont déjà été lauréates du concours pendant 5 années et ont, de ce fait, été retirées du concours général "Maisons fleuries". Ce prix récompense le plus bel aménagement paysager réalisé par l'un de ces "super-jardiniers". **Mme et M. MAITREAU Gérard**

Les membres du jury offrent leurs sincères félicitations à toutes ces personnes qui recevront leur prix, le Samedi 15 janvier 2011, au début de la cérémonie des vœux de M. le Maire de Distré, dans la salle des Bois. Nous tenons à remercier ceux qui fleurissent leur maison, leur jardin, leur balcon, leurs fenêtres, nous prouvant ainsi que tous les supports se prêtent à l'embellissement lorsqu'on veut les valoriser par le végétal. Nous encourageons chacun à fleurir et entretenir son environnement.

Le jury félicite également le personnel technique chargé des espaces verts pour la qualité et l'entretien de leurs réalisations qui ont fleuri notre commune cet été et que chacun a pu admirer.

En 2011, le thème retenu reste: « l'aménagement végétal paysager, original et entretenu » avec 3 passages du jury sur toute la commune: en mai, juin, juillet ou septembre.

DU NOUVEAU à DISTRÉ (Chétigné, Pocé, Munet)

RETRAITÉS ET JEUNES RETRAITÉS !!!

Vous êtes à la retraite,

Vous aimez jouer aux cartes ou aux jeux de société,

Nous vous proposons de nous retrouver

**dans la salle de l'Amitié (près de la Mairie) les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis de chaque mois,
de 14h30 à 17h30, à partir du jeudi 27 janvier 2011.**

Vous n'aimez pas jouer aux cartes ni aux jeux de société, mais vous voulez partager ce jeudi après-midi avec nous, alors n'hésitez pas à nous rejoindre avec votre ouvrage (tricot, broderie, crochet...) et nous partagerons tous ensemble un goûter offert par la Mairie.

Voilà l'occasion de nous rencontrer et de partager des moments chaleureux, alors venez nombreux !

**Possibilité de venir vous chercher à votre domicile:
contacter Marie-Pierre DEVILLIER au 02 41 59 63 04.**

Pour plus d'infos: contacter Marie-Claude SENEZ au 02 41 50 64 07 ou au 06 60 73 32 19